

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 4 : développer les infrastructures et les réseaux de demain	A4
Multimodalité et solutions innovantes	359

La Commission Permanente,

- VU** le Code général des collectivités territoriales,
- VU** le Code des transports,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le Règlement budgétaire et financier de la Région,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2019 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Transports, mobilité, infrastructures

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

la convention d'attribution d'une subvention de fonctionnement entre la Région Pays de la Loire et l'Observatoire régional des transports (ORT) pour l'année 2020 présentée en 3.1 annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

dans ce cadre une subvention de fonctionnement de 18 675 € à l'Observatoire régional des transports

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 18 675 €.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and horizontal strokes, positioned below the name of the regional council president.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 18/11/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs